

## DIVISION POLITIQUE II

p.B.22.21.Cha. - AE/BAC

Berne, le 13 août 1990

15.21.Cha.

Original direkt weitergeleitet

Note à M. Haffner, Protocole

CHINE / Relations bilatérales (1989 - 1990)

=====

- "Tian An Men" : Réaction du Conseil fédéral aux événements de juin 1989 :
  - condamnation de cette "répression violente"
  - interdiction d'exportation d'armes vers la Chine
  - pas de sanctions économiques
  - pas de rupture des relations diplomatiques
  
- "Fédération pour la Démocratie en Chine" (FDC)

En mars 1990, la FDC, dont le siège est à Paris, inaugura une section suisse à Zürich. Ses représentants eurent des discussions à Berne avec les présidents des Commissions des Affaires étrangères des deux chambres, le CE Masoni et le CN Bundi, avant d'être reçus par le Service des droits de l'homme de la DDIP.

L'attitude de la Suisse à l'égard de ceux que Pékin considère comme des "criminels" donna régulièrement lieu à des critiques de la part des autorités chinoises. La venue en Suisse de dissidents chinois (Wuer Kaixi, Yan Jiaqi, Wan Runnan entre autres) - dans le cadre des sessions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, à l'occasion d'événements tels que l'ouverture d'un bureau de la FDC en Suisse, ou encore lors du discours du président de la FDC (M. Yan Jiaqi) pendant la "China Juni-Woche", le 9.6.90 à Zürich - occasionna plusieurs

démarches de la part de l'Ambassade de Chine à Berne, priant la Suisse d'interdire l'entrée de son territoire à ces gens ou d'éviter de les recevoir.

- Dalai Lama

La question du Tibet est délicate à plus d'un titre. Bien que s'étant fortement engagée en faveur des Tibétains après les événements de 1959 - près de 1'500 d'entre eux vivent dans notre pays -, la Suisse n'en considère pas moins le Tibet comme une partie intégrante de la Chine. Cette dernière insiste sur ce point, faisant du Tibet un problème purement interne.

Le 7 juin 1990, l'Ambassadeur J.-P. Keusch, Directeur de la DOI, rencontrait le Dalai Lama près de Zürich, après que les autorités chinoises eurent manifesté à plus d'une reprise leur grande préoccupation à ce sujet. Cette rencontre marque une certaine évolution de la position suisse vis-à-vis du Dalai Lama, ce dernier étant reçu pour la première fois par un représentant officiel de notre pays.

- Question Ziegler du 18.6.90, "Menaces contre les étudiants chinois en Suisse".

Le CN genevois se réfère aux menaces qu'aurait proférées le Conseiller chinois pour les affaires d'éducation à l'encontre des étudiants chinois en Suisse, destinées à décourager ceux-ci de répandre des informations sur les événements de Tian An Men. La presse helvétique ayant rapporté ce cas, l'Ambassadeur chinois demanda à être reçu et assura l'Ambassadeur P.-Y. Simonin (Chef de la Division politique II) qu'il devait s'agir d'un malentendu, et s'engagea à ce que ses instructions soient à l'avenir scrupuleusement respectées.

- "Jour de l'Armée" (1.8.90)

Tout comme en 1989 et à l'instar des autres pays occidentaux, la Suisse ne participa pas à l'événement en question. A Berne, seuls le Chef du Protocole du DMF, accompagné d'un de ses collaborateurs, ainsi qu'un représentant du Protocole du DFAE furent autorisés à y prendre part.

- Commémoration du 40ème anniversaire des relations diplomatiques (14.9.90)

Certains éléments positifs existent, qui pourraient amener la Suisse à réviser son attitude vis-à-vis de la Chine : levée de la loi martiale à Pékin (janvier 1990) et au Tibet (mai 1990), récente libération de prisonniers politiques ainsi que de l'astrophysicien Fang Lizhi (juin 1990), participation à la condamnation internationale du récent coup de force irakien contre le Koweït .

Dans d'autres domaines, les progrès sont cependant très lents, voire inexistant : la Chine, si l'on en croit les déclarations récentes du Chef du PC, Jiang Zemin, semble toujours préférer la force au dialogue au Tibet, où les violations des droits de l'homme continuent; d'autre part, une nouvelle vague d'exécutions - la plus meurtrière depuis 1983 - a cours en Chine depuis près de deux mois (dans le but avoué d'assurer la sécurité des Jeux Asiatiques, en septembre 1990).

Dans ce contexte, la commémoration du 40ème anniversaire de nos relations diplomatiques ne donnera pas lieu à de grandes festivités. Il est prévu de s'en tenir à un échange de messages entre les deux Etats et à des réceptions organisées par les Ambassadeurs respectifs, à Pékin et à Berne.

Copies: -SI, HC, AE

DG 14. Aug. 90 - 10